

DÉPARTEMENT  
DU NORD

ARRONDISSEMENT  
DE DUNKERQUE

COMMUNE  
DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION  
11 septembre 2020

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 24

Votants 28

OBJET :  
**26. PERSONNEL  
COMMUNAL. MISE À  
JOUR DU RIFSEEP.**

**A/ Intégration de  
nouveaux cadres  
d'emplois des  
ingénieurs, des  
infirmiers, des  
éducateurs de jeunes  
enfants, des auxiliaires  
de puériculture.**

**B/ Mise à jour de  
l'I.F.S.E du cadre  
d'emplois des adjoints  
techniques et  
administratifs pour la  
Mairie et le CCAS**

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 05/10/2020

Reçu en préfecture le 05/10/2020

Affiché le 08.10.2020

ID : 059-215904004-202009\_8-05102020D26\_AK-DE



L'an deux mil-vingt, le dix-huit SEPTEMBRE à dix-huit heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

**Étaient présents :** M. DUYCK Joël, Maire-Président – Mme BEURAERT Martine – M. BAUDRY José – Mme BOULENGER Delphine – M. MORVAN Hervé – Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – M. SERE Soarey Idriss – M. MOUILLE Julien – Mme QUIQUE Corinne – M. VERMEESCH Olivier – Mme BLANQUART Marine – Mme CARLIER Nathalie – M. DECREUS Christophe – Mme MARMINION-OBERT Nadine – Mme CAPPELLE Christiane – M. ROBBE Jean-Pierre – Mme LORPHELIN Martine – M. LORIDAN Bernard – Mme PETITPRET Sabine – M. TIMLELT Frédéric – Mme DI PENTA Anna – Mme DELANSAY Sylvie – M. BEZILLE Marc – FLAMENT Laetitia  
Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

**EXCUSÉS :** Mme BILLIAU Marie-Françoise – M. LAPIERRE Julien – M. COUSYN Sébastien – M. DELFLY Jean-Louis **donnant procurations respectives** à Mme BEURAERT Martine – Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – Mme CAPPELLE Christiane – M. BAUDRY José.

**ABSENTE :** Mme BOUVET Margaret.

**DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Mme BOULENGUER – PLÉ Sandra a été élue Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 15 décembre 2016, le conseil municipal a décidé d'approuver la mise en place du nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), puis mis à jour par délibérations du 6 avril 2017, du 21 septembre 2017 et du 20 septembre 2018.

Les dispositions ci-dessous ont été validées préalablement lors du comité technique commun du 10 septembre dernier.

**A/ Intégration de nouveaux cadres d'emplois des ingénieurs, des infirmiers, des éducateurs de jeunes enfants, des auxiliaires de puériculture.**

Suite à la modification du décret n° 91-875 du 06/09/1991 et la création de corps équivalents transitoires à la fonction publique d'Etat en son annexe 2 permettant aux cadres d'emplois non encore éligibles au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (R.I.F.S.E.E.P.) de pouvoir en bénéficier, la collectivité souhaite mettre en place le R.I.F.S.E.E.P pour les cadres d'emplois suivants (décret n° 2020-182 du 27/02/2020) :

- ingénieurs territoriaux,
- éducateurs territoriaux de jeunes enfants,
- infirmiers territoriaux en soins généraux,
- auxiliaires de puériculture territoriaux,

Les membres du conseil municipal sont invités à autoriser l'application de ce nouveau régime indemnitaire aux agents concernés de la Mairie. Les modalités d'attribution telles que présentées au C.T.P. du 08 décembre 2016 demeurent inchangées.

Des groupes de fonctions sont déterminés pour chaque cadre d'emploi au vue des critères professionnels suivants :

- Fonctions d'encadrement, de coordination ou de pilotage
  - Technicité dans le poste, expertise, qualification nécessaires à l'exercice des fonctions
  - Sujétions particulières ou degré d'exposition au poste au regard de son environnement professionnel.
- .../...

.../...

Envoyé en préfecture le 05/10/2020

Reçu en préfecture le 05/10/2020

Affiché le

08-10-2020

ID : 059-215904004-20200918\_05102020D76\_AK-DE



**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2020**

**26. PERSONNEL COMMUNAL. MISE À JOUR DU RIFSEEP.**

**A/ Intégration de nouveaux cadre d'emplois des ingénieurs, des infirmiers, des éducateurs de jeunes enfants, des auxiliaires de puériculture.**

Les tableaux suivants présentent pour chaque nouveau cadre d'emploi les montants annuels plafonds et ceux fixés pour la collectivité, à savoir :

- de l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertises (IFSE)
- du Complément Indemnitaire Annuel (CIA), prime complémentaire annuelle, éventuellement versée.

Les montants proposés pour Merville constitueront des maximums.

**I.F.S.E.**

GROUPES DE FONCTIONS	CADRES D'EMPLOIS/EMPLOIS	MONTANTS PLAFONDS ANNUELS PREVUS DANS LES TEXTES	MONTANTS MAXI PROPOSES POUR MERVILLE (I.F.S.E.)
<b>INGENIEURS TERRITORIAUX</b>			
A1	Direction de service	36 210,00 €	15 000 €
A2	Direction adjointe, chargé de mission	32 130,00 €	13 000 €
A3	Encadrement de proximité, fonction de coordination ou pilotage	25 500,00€	11 000 €

**C.I.A.**

GROUPES DE FONCTIONS	CADRES D'EMPLOIS/EMPLOIS	MONTANTS PLAFONDS ANNUELS PREVUS DANS LES TEXTES	MONTANTS MAXI PROPOSES POUR MERVILLE (I.F.S.E.)
<b>INGENIEURS TERRITORIAUX</b>			
A1	Direction de service	6 390,00 €	1 500 €
A2	Direction adjointe, chargé de mission	5 670,00 €	1 200 €
A3	Encadrement de proximité, fonction de coordination ou pilotage	4 500,00 €	1 000 €

.../...

.../...

Envoyé en préfecture le 05/10/2020

Reçu en préfecture le 05/10/2020

Affiché le

08-10-2020



CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2020

ID : 059-215904004-202009 8-05102020D26\_AK-DE

**26. PERSONNEL COMMUNAL. MISE À JOUR DU RIFSEEP.**

**A/ Intégration de nouveaux cadre d'emplois des ingénieurs, des infirmiers, des éducateurs de jeunes enfants, des auxiliaires de puériculture.**

**I.F.S.E.**

GROUPES DE FONCTIONS	CADRES D'EMPLOIS/EMPLOIS	MONTANTS PLAFONDS ANNUELS PREVUS DANS LES TEXTES	MONTANTS MAXI PROPOSES POUR MERVILLE (I.F.S.E.)
<b>EDUCATEURS TERRITORIAUX DE JEUNES ENFANTS</b>			
A1	Direction de service	14 000,00 €	11 000 €
A2	Adjoint au responsable de service, chargé de mission	13 500,00 €	8 500 €
A3	Spécialisation, Qualifications	13 000,00€	7 500 €

**C.I.A.**

GROUPES DE FONCTIONS	CADRES D'EMPLOIS/EMPLOIS	MONTANTS PLAFONDS ANNUELS PREVUS DANS LES TEXTES	MONTANTS MAXI PROPOSES POUR MERVILLE (I.F.S.E.)
<b>EDUCATEURS TERRITORIAUX DE JEUNES ENFANTS</b>			
A1	Direction de service	1 680,00 €	1 000 €
A2	Adjoint au responsable de service, chargé de mission	1 620,00 €	800 €
A3	Spécialisation, Qualifications	1 560,00 €	700 €

**I.F.S.E.**

GROUPES DE FONCTIONS	CADRES D'EMPLOIS/EMPLOIS	MONTANTS PLAFONDS ANNUELS PREVUS DANS LES TEXTES	MONTANTS MAXI PROPOSES POUR MERVILLE (I.F.S.E.)
<b>INFIRMIERS EN SOINS GENERAUX</b>			
A1	Direction de service	19 480,00 €	11 000 €
A2	Direction adjointe, chargé de mission	15 300,00 €	8 500 €

.../...

.../...

Envoyé en préfecture le 05/10/2020

Reçu en préfecture le 05/10/2020

Affiché le

08.10.2020

ID : 059-215904004-20200918-05102020D26\_AK/DE



**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2020**

**26. PERSONNEL COMMUNAL. MISE À JOUR DU RIFSEEP.**

**A/ Intégration de nouveaux cadre d'emplois des ingénieurs, des infirmiers, des éducateurs de jeunes enfants, des auxiliaires de puériculture.**

**C.I.A.**

GROUPES DE FONCTIONS	CADRES D'EMPLOIS/EMPLOIS	MONTANTS PLAFONDS ANNUELS PREVUS DANS LES TEXTES	MONTANTS MAXI PROPOSES POUR MERVILLE (I.F.S.E.)
<b>INFIRMIERS EN SOINS GENERAUX</b>			
A1	Direction de service	3 440,00 €	1 000€
A2	Direction adjointe, chargé de mission	2 700,00 €	800 €

**I.F.S.E.**

GROUPES DE FONCTIONS	CADRES D'EMPLOIS/EMPLOIS	MONTANTS PLAFONDS ANNUELS PREVUS DANS LES TEXTES	MONTANTS MAXI PROPOSES POUR MERVILLE (I.F.S.E.)
<b>AUXILIAIRES DE PUERICULTURE TERRITORIAUX</b>			
C1	Fonction opérationnelle Spécialisée	11 340,00 €	7 500 €
C2	Fonction opérationnelle	10 800,00 €	3 500 €

**C.I.A.**

GROUPES DE FONCTIONS	CADRES D'EMPLOIS/EMPLOIS	MONTANTS PLAFONDS ANNUELS PREVUS DANS LES TEXTES	MONTANTS MAXI PROPOSES POUR MERVILLE (I.F.S.E.)
<b>AUXILIAIRES DE PUERICULTURE TERRITORIAUX</b>			
C1	Fonction opérationnelle Spécialisée	1 260,00 €	700 €
C2	Fonction opérationnelle	1 200,00 €	550 €

.../...

.../...

Envoyé en préfecture le 05/10/2020

Reçu en préfecture le 05/10/2020

Affiché le

08 10 2020

ID : 059-215904004-20200915-0510202026\_AK-DE



**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2020**

**26. PERSONNEL COMMUNAL. MISE À JOUR DU RIFSEEP.**

**B/ Mise à jour de l'I.F.S.E du cadre d'emplois des adjoints techniques et administratifs pour la Mairie et le CCAS**

**B/ Mise à jour de l'I.F.S.E du cadre d'emplois des adjoints techniques et administratifs pour la Mairie et le CCAS**

Pour le cadre d'emploi des adjoints techniques, pour lequel le RIFSEEP a été instauré par délibération du 21 septembre 2017, il est proposé d'ajouter au groupe de fonctions C1 la fonction de Responsabilité Spécifique dans le service et de ce fait de passer de 7 500 € à 11 340 € le montant maximum annuel pouvant être alloué. Le montant proposé respecte les plafonds prévus dans les textes (Cf tableau ci-dessous) :

**IFSE**

<b>GROUPES DE FONCTIONS</b>	<b>CADRES D'EMPLOIS/EMPLOIS</b>	<b>MONTANTS PLAFONDS ANNUELS PREVUS DANS LES TEXTES</b>	<b>MONTANTS MAXI PROPOSES POUR MERVILLE (I.F.S.E.)</b>
<b>ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX</b>			
<b>C1</b>	<i>Encadrement et/ou coordination d'une équipe, expertise spécifique, technicité particulière et responsabilité spécifique</i>	<b>11 340,00 €</b>	<b>11 340,00 €</b>
<b>C2</b>	<i>Agents polyvalents techniques, espaces verts, agent de maintenance, agent d'entretien de locaux, agents polyvalents de restauration</i>	<b>10 800,00 €</b>	<b>3 500,00 €</b>

Cet ajout de critère avait été fait pour le cadre des adjoints administratifs par délibération du 20 septembre 2018 et le montant maximum était passé de 7 500 € à 9 720 €. Il est proposé de ce fait, de passer au même montant maximum pouvant être alloué au groupe de fonction C1 à savoir 11 340 €.

.../...

.../...

Envoyé en préfecture le 05/10/2020

Recu en préfecture le 05/10/2020

Affiché le

08-10-2020

ID : 059-215904004-20200918-05102020D26\_AK-DE



**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2020**

**26. PERSONNEL COMMUNAL. MISE À JOUR DU RIFSEEP.**

**B/ Mise à jour de l'I.F.S.E du cadre d'emplois des adjoints techniques et administratifs pour la Mairie et le CCAS**

**I.F.S.E.**

<i>GROUPES DE FONCTIONS</i>	<i>CADRES D'EMPLOIS/EMPLOIS</i>	<i>MONTANTS PLAFONDS ANNUELS PREVUS DANS LES TEXTES</i>	<i>MONTANTS MAXI PROPOSES POUR MERVILLE (I.F.S.E.)</i>
<b>ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX</b>			
<i>C1</i>	<i>Encadrement d'équipe gestionnaire, assistant de direction, sujétions, qualifications et responsabilité spécifique</i>	<i>11 340,00 €</i>	<i>11 340,00 €</i>
<i>C2</i>	<i>Agent administratif</i>	<i>10 800,00 €</i>	<i>3 500,00 €</i>

Les membres du conseil municipal invités, à l'unanimité, approuvent ces dispositions et autorisent le Maire à signer tout acte correspondant.

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Joël DUYCK



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.